

Conseil municipal du 31 Août 2016

L'an deux mille seize, le trente et un Août , à dix huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Jeannine Brunet, maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO, Mr FLOUS, Mr GRESSIER, Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme THOUVENOT, Mme VIZCAY
Absents excusés : Mme CORTINAS, Mr LAPORTE, Mr ROMANI, Mme VENEL

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

Ordre du jour

Informations diverses

Ecole

Mme le Maire annonce que les locaux sont mis à la disposition de la nouvelle classe. Le matériel a été livré dans les temps et tout est en ordre pour la rentrée.

Fusion des communautés

Mme le Maire fait un compte-rendu de la présentation sur les compétences des communautés dont la mission d'étude a été confiée au cabinet LANDOT. Elle souligne qu'au 1er janvier 2017, chaque territoire continuera à assurer ses compétences et qu'au fur et à mesure, en fonction du projet de la nouvelle structure, nous serons amenés à étendre certaines d'entre elles ou à faire un retour sur les communes (il s'agit de budget).

Pétition concernant le flux, la vitesse et le bruit sur la D33 R et le chemin de Béquine

Mme VIZCAY fait part de la réponse qui lui a été faite par le maire d'Estancarbon qui signale qu'un comptage sera fait. La réponse ne satisfait pas les attentes des pétitionnaires qui attendent des mesures concrètes.

Au stade de cette présentation, le conseil municipal demande au maire d'émettre un arrêté afin que la vitesse des véhicules soit limitée à 50 km/h.

Mme le Maire approuve cette décision et se mettra en rapport avec le département pour que l'arrêté soit précis en ce qui concerne les points de route à prendre en compte.

Mme VIZCAY souhaite qu'une réponse venant de la commune de LANDORTHE soit diffusée auprès des signataires. Mme le Maire précise que ce sera fait.

Urbanisme

Mme THOUVENOT fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en mairie avec notre secrétaire, et Mme BAUDEAN qui s'occupe pour l'Etat des autorisations d'urbanisme.

Mme BAUDEAN a rappelé ce que la loi ALLUR définissait comme « dent creuse », la constitution des dossiers et les temps d'instruction. Elle demande de ne transmettre aucune information au pétitionnaire tant que les services de l'Etat n'ont pas donné d'avis.

Arrosage du stade

L'arrosage avec l'eau de distribution publique étant onéreux , Mr TEILLOL propose que l'on fasse une étude de mise en place d'un puits et d'une pompe.

Mandat lui est donné de procéder à cette étude pour une prise en compte ou non de cette installation sur le budget de 2017.

Finances

En rapport avec l'arrosage du stade, il convient de préciser que les services d'un sourcier sont nécessaires pour commencer cette étude. Dans cet esprit, l'ELLES se propose de payer directement le

sourcier. Afin de pallier à cette dépense imprévue de l'association, le maire propose au conseil municipal de verser la somme de 60€ en subvention complémentaire.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Le conseil municipal vote également à l'unanimité les heures supplémentaires de l'agent en contrat aidé (34 heures), qui avaient été oubliées sur le salaire du mois d'août.

Journées du patrimoine

Mr TEILLOL rappelle que les journées du patrimoine sont fixées les 17et 18 septembre. La municipalité organisera une série de visites le dimanche matin 18 septembre avec au programme, une visite des lavoirs, la chapelle, l'église et la maison Baron. Les participants se retrouveront à midi à la salle polyvalente pour un pot offert par la municipalité suivi d'un repas type « auberge espagnole ».

Nuisances sonores

Mme MARTY précise qu'en dehors des bruits produits par les voitures et les appareils de tonte ou d'ouvrages divers, il y a aussi les aboiements de chiens qui durent des nuits entières et qui perturbent le sommeil du voisinage, principalement en période d'été où les citoyens ont leurs fenêtres ouvertes pendant la nuit.

Mr TEILLOL chargé de la communication fera part de ce problème dans le prochain flash 'infos.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.